

Règlement Administratif et Financier

Collège et Lycée

Année 2026-2027

Vous avez choisi d'inscrire ou de réinscrire votre enfant à St Sulpice et nous vous remercions de votre confiance.

Chaque parent, référent financier à St Sulpice, dispose sur le site Ecole Directe d'un espace « Situation financière » lui permettant de consulter :

- Les factures
- Sa situation financière (échancier, versement des acomptes, porte-monnaie de repas exceptionnels...)

Vous trouverez ci-dessous le détail des frais liés à la scolarité de votre enfant.

1. Les frais annuels de scolarité

Tranche (basée sur le quotient familial des impôts : QF)	QUOTIENT FAMILIAL (QF)		COLLEGE	LYCEE	POST-BAC
A	- €	7 000 €	750 €	990 €	
B	7 001 €	9 500 €	1 500 €	1 600 €	
C	9 501 €	14 000 €	1 700 €	1 900 €	
D	14 001 €	23 500 €	1 750 €	2 050 €	
E	23 501 €	30 000 €	1 850 €	2 150 €	
F	30 001 €	35 000 €	1 950 €	2 225 €	
G	35 001 €		2 000 €	2 275 €	
TARIF UNIQUE					4 975 €
Option Scénar'sup					1 500 €
sorties culturelles - forfait annuel			25 €	25 €	
Fournitures scolaires			35€	15€	
cotisation A P E L			27 €	27 €	
Mise à disposition IPAD				240 €	

La contribution des familles est différenciée selon le quotient familial calculé sur les revenus de l'année n-2. A l'aide du tableau suivant vous pouvez estimer dans quelle tranche vous vous trouvez.

Le coût global de la scolarisation de l'élève pour l'année scolaire se répartit entre les éléments suivants :

- La contribution familiale : elle couvre les frais afférents à l'enseignement religieux et à l'exercice du culte, le règlement des annuités correspondant à l'amortissement des bâtiments scolaires, à l'acquisition du matériel et de l'équipement scientifique, sportif, scolaire ainsi que la constitution d'une provision pour grosses réparations et investissements dans ces bâtiments. Cette contribution familiale comprend également une assurance scolaire : il est inutile d'en souscrire une de votre côté.

- Politique de réduction :
 - Familles nombreuses : 5% à partir du 2^{ème} enfant, 10% pour le 3^{ème}, 15% pour le 4^{ème}, ...
 - Aide financière : en cas de difficulté financière, nous sommes à votre écoute et une aide exceptionnelle peut être accordée sur demande justifiée auprès de Monsieur Vicarini ou de Monsieur Rydzik
- Les fournitures scolaires : il s'agit des fournitures utilisées au profit de l'élève comme les fichiers, les photocopies, abonnements pédagogiques collectifs (Kwyk, ED AI, ...), les fournitures d'arts plastiques au collège, ...
- Les sorties et activités culturelles : il s'agit des activités obligatoires se déroulant sur une journée ou assurées en classe par un intervenant extérieur à l'école. Certaines sorties pourront néanmoins faire l'objet d'une facturation complémentaire.

2. Les cotisations forfaitaires annexes: demi-pension,

	COLLEGE	LYCEE		POST-BAC	
DEMI-PENSION	6ème - 5ème - 4ème - 3ème	2 ^{nde} - 1ère	Terminale	Mancav	BTS
2 repas / semaine		581 €	581 €	492 €	245 €
3 repas / semaine		836 €	836 €	706 €	353 €
4 repas / semaine	1 163 €	1 097 €	1 097 €	921 €	460 €
5 repas / semaine	1 446 €	1 326 €	1 326 €	1 137 €	568 €
EXTERNES					
petit-déjeuner		2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
repas ponctuel	11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €	11,00 €

Les tarifs sont à l'année pour la partie abonnement.

- Modalité d'inscription à la demi-pension : elle se fait **obligatoirement sur votre espace famille Ecole Directe** durant le mois de septembre, **date de clôture le mercredi 16 septembre 2026** (précisions données à la rentrée).
Attention : l'inscription engage pour l'année, **aucune modification de forfait ne sera possible** sauf en cas de modification de l'emploi du temps.

3. Les contributions volontaires des familles

- L'APEL : c'est l'association qui réunit l'ensemble des parents d'élèves de l'établissement. Partenaire du Chef d'établissement et de l'équipe pédagogique, l'APEL participe à créer une communauté au service de l'éducation des enfants. Dans ce cadre, elle mène ou contribue à différents projets : le soutien moral et financier des familles, le financement des travaux, des actions solidaires, la fête de fin d'année de St Sulpice, etc...

- Fondation Saint Mathieu : Vous pouvez, si vous le souhaitez, établir un versement auprès de la Fondation Saint Mathieu qui reversera les fonds à St Sulpice (bien préciser le nom de l'établissement lors de votre versement) et vous permettre ainsi d'obtenir un reçu fiscal.

4. Les facturations complémentaires

Certaines activités ne concernant que certains élèves ou certaines classes occasionneront une facture complémentaire. Vous trouverez ci-dessous ces éléments connus dès à présent :

- Voyages scolaires : Des sorties et voyages scolaires sont prévues tout au long de l'année scolaire. Certaines sont déjà annoncées et feront l'objet d'une facturation complémentaires si votre enfant y participe. D'autres seront organisées au cours de l'année, le coût de ces sorties sera pris sur le forfait « Sorties et Activités culturelles » ou fera l'objet d'une facturation particulière.
- T-shirt de sport : Un T-shirt aux couleurs de l'établissement sera distribué aux nouveaux élèves de l'établissement. Son port est obligatoire dans le cadre des séances d'EPS.
Si vous avez besoin d'un nouveau T-shirt pour votre enfant (ils grandissent vite !), mettez-vous en contact avec la comptabilité à la rentrée. Il est facturé au tarif de 10€.
- Badge de cantine : afin de comptabiliser les repas consommés, un badge est remis uniquement aux nouveaux élèves au prix de 11€. Tout élève ayant perdu son badge devra le refaire, il lui sera facturé au prix de 15€. Le passage du badge est obligatoire pour accéder à la cantine.
- Livres prêtés par l'établissement : tout livre non rendu, perdu ou détérioré sera facturé au tarif unitaire de 30€.
- Les enseignements artistiques de spécialités et optionnels :

En théâtre et cinéma nous ne bénéficions plus des subventions de la Direction Régionales des Affaires Culturelles pour le financement de nos activités, ce qui nous contraint à augmenter la cotisation pour ces enseignements.

	2^{nde}/1^{ère} /Tle (1^{ère}/Tle seulement en spécialité)
Option Cinéma	80€
Spécialité Cinéma	150€
Option et Spécialité Théâtre	210€
Option et Spécialité Arts Plastiques	50€

- Pour les élèves suivants la spécialité et l'option d'une même discipline artistique, ils ne seront facturés que du coût relatif à la spécialité.
- La cotisation pour l'option et la spécialité cinéma comprend : les interventions faites par des professionnels durant les cours, la participation au dispositif lycéen au cinéma, la participation au festival Jean Rouch, l'organisation du festival de cinéma de St Sulpice.
- La cotisation pour l'option et la spécialité théâtre comprend : les interventions faites par des professionnels durant les cours, les places pour les spectacles vus au cours de l'année.
- La cotisation pour l'option et la spécialité Arts Plastiques porte sur l'achat par l'établissement des matériels et matériaux spécifiques utilisés durant l'année.



5. Facturations optionnelles

L'établissement propose différentes activités périscolaires sur la pose méridienne ou à la fin des cours : théâtre, dessin, association sportive, ... Ces propositions vous seront décrites le jour de la rentrée avec les modalités pour y inscrire vos enfants ainsi que via le formulaire St Sulp ' Activités.